



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 7 Réunion du jeudi 21 septembre 2023

Responsable : M. Tony CIZEAU

Présents : MM. Jean-Michel DENONIN – Laurent LEGENDRE – Maurice FOURNILLON

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES :

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2023/2024. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émis par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2023/2024 publiés en annexe du présent PV.

La Commission demande aux clubs concernés par ces observations de faire le nécessaire ou d'adresser un mail officiel pour clarifier leur situation.

Attention ! Les ententes non déclarées ne pourront pas débiter le championnat concerné.

Art. 39 Bis des Règlements Généraux de la FFF

Art. 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

Art. 16 des Règlements des Championnats de District

Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

- 1- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOOT SUD 41 – ROMO FR TURQUE**
U13 (Equipe 3) : ROMO FR TURQUE – FOOT SUD 41

Observations : Considérant les correspondances des clubs de Foot Sud 41 et Romo Fr Turque du 18.08.23 et du 19.09.23 précisant l'entente sur la catégorie U13, la Commission traite la demande.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 2- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de NAVEIL JS – VILLE AUX CLERCS LP SENIORS F

Observations : Considérant la correspondance du club de Naveil JS du 20.09.23, la Commission traite la demande.

Avis de la Commission : Classe la demande sans statuer.

- 3- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC

U7 : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US

U9 : TPS FC – FOUGERES/OUCH/FEINGS US

Observations : Considérant la correspondance du club de Fougères/Ouchamps/Feings US du 04.09.23 précisant l'entente sur les catégories U7 et U9 et celle du club de TPS FC du 15.09.23, la Commission traite la demande.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 4- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS – CHITENAY/CELLETES US

U11 F : MONT/BRACIEUX AJS – CHITENAY/CELLETES US – ST GERVAIS AS

U13 F : CHITENAY/CELLETES US – MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 5- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de MONT/BRACIEUX AJS – ST GERVAIS AS

U7

U9

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie pour les catégories U7 et U9.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

- 6- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de HAUT VENDOMOIS FC – VILLE AUX CLERCS LP

U7 :

U9 :

Observations : La Commission informe les clubs qu'aucune entente n'a été saisie.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

**7- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de HAUT VENDOMOIS FC – ASSMC
SENIORS F : HAUT VENDOMOIS FC – ASSMC**

Observations : La Commission informe les clubs que les documents de déclaration d'ententes ne sont pas parvenus au District.

Avis de la Commission : En attente de réponse aux observations.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 22 septembre 2023